



☐ **QUESTION ECRITE** (art. 35 du Règlement du CG)

☒ **POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)

☒ dépôt

☐ développement

☐ **MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)

☐ dépôt

☐ développement

☐ **INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)

☐ **RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 22.09.2025

"Titre" : Dynamisation des commerces loco-régionaux du centre-ville par la création d'un marché couvert quotidien sur le parking de l'Hôtel de Ville en appui du marché hebdomadaire.

Texte de l'intervention :

Le centre-ville de Monthey était autrefois le centre principal de l'activité commerciale. De cette période, il ne reste qu'un certain nombre de commerces que l'on pourrait qualifier de presque historiques.

Avec le développement des centres commerciaux hors la ville depuis les années 1970-80 offrant toutes les commodités d'accès, de parking et un vaste choix de boutiques et de produits alimentaires, le client s'est naturellement et imperceptiblement éloigné du centre-ville. Cette évolution conduit à une diminution sensible, parfois fatale de l'activité de certains commerçants. Avec la raréfaction du nombre de commerces du centre-ville, on observe une diminution de son attrait provoquant à son tour une diminution de l'activité commerciale. Cette spirale défavorable risque, à terme, de transformer le centre-ville de Monthey en un centre administratif dont la principale activité sociale et commerciale se résumerait au marché du mercredi, surtout et principalement par beau temps.

Depuis l'Antiquité, en passant par l'Epoque Romaine et le Moyen Âge, nous retrouvons les traces, non seulement écrites mais encore physiques, des marchés couverts. Cette tradition perdure d'ailleurs de nos jours dans certaines villes principalement du sud de l'Europe. Ces marchés couverts permettent aux marchands d'installer par tous les temps leurs produits locaux et régionaux dans des petites structures semblables à des étalages accessibles par

une coursive. Le client peut ainsi déambuler au milieu des couloirs bordés de part et d'autre d'échoppes. Ce système offre les avantages suivants :

- Pour les marchands : Mutualisation des frais fixes (location, chauffage, lumière, parking etc) ; Synergies avec les autres marchands ; Simplification de la chaîne d'approvisionnement en passant directement du producteur au consommateur ; Commerce personnalisé.
- Pour les clients : Accessibilité pédestre. Contacts privilégiés et personnalisés avec les marchands. Consommation locale. Augmentation des liens sociaux.
- Pour les pouvoirs publics : Développement de la mobilité douce et de l'économie circulaire. Accroissement des synergies avec les commerces actuels et les services administratifs de la ville. Centralisation de l'activité commerciale loco régionale. Augmentation de l'activité générale et des rentrées fiscales.

A l'instar de chaque ville, Monthey comporte certaines spécificités telles que :

- Le parking de l'hôtel de ville qui est un des derniers parkings de surface du centre-ville.
- Le parking de l'Hôtel de Ville et la Place du marché sont séparés physiquement et fonctionnellement du reste du centre-ville par la route cantonale.
- La place de l'hôtel de Ville est occupée durant plusieurs semaines par la tente de Carnaval et d'autres manifestations.
- Les centres commerciaux tels que Manor sont relativement proches du centre-ville et d'accès aisé.
- Il existe des commerces aux alentours de la place de l'hôtel de ville qui seraient impactés initialement négativement par les travaux puis positivement à long terme par l'augmentation de l'activité générale.

Dans ce contexte, nous sommes d'avis qu'il existe une marge de manoeuvre non négligeable pour inverser la tendance actuelle qui tend à la désertification commerciale du centre-ville par la création d'une zone commerciale attractive, distincte et complémentaire des centres commerciaux actuels. Cette zone commerciale matérialisée par un marché couvert se différenciera par un commerce personnalisé et de qualité imprégné de l'esprit montheysan. Il conviendra de permettre à la population locale et régionale d'adhérer à ce projet avec l'objectif à faire vivre le centre-ville de manière quotidienne à l'instar du marché hebdomadaire. Nous en retrouvons un exemple aux Halles de Rive de Genève.

Il est à noter qu'un groupe de citoyens montheysans, mené par J.-Ch. Marchetti, avait procédé à une étude similaire il y a un peu moins de 10 ans. Ce projet se différenciait cependant de ce postulat par le fait que le marché couvert proposé n'était prévu que pour le mercredi et qu'il n'était pas fermé.

Le but de ce postulat est de demander au Conseil Municipal de procéder à l'analyse détaillée de cette problématique en répondant aux questions et suggestions ci-dessous

1. Etudier la faisabilité technique et financière de la construction et de l'exploitation d'un marché couvert sur la place de parking de l'Hôtel de Ville.

2. Evaluer les options de gestion des halles par des institutions privées, publiques ou par partenariat privé-public.
3. Définir les critères d'admission des marchands en termes de qualité, de proximité et de complémentarité afin de démarquer le marché couvert des centres commerciaux actuels.
4. Etudier la nécessité de transformer et d'étendre le parking actuel de l'Hôtel de Ville en un nouveau parking souterrain afin d'être compétitif vis-à-vis des zones commerciales attractives en matière de stationnement. Il conviendra de maintenir un certain nombre de places de parc en surface en particulier pour les personnes à mobilité réduite et les proches-aidants et de favoriser les transports en commun.
5. Evaluer l'impact des travaux pour les commerces bordant la place de l'Hôtel de Ville et envisager d'éventuelles mesures de compensation temporaire (aménagement des accès, aides financières).
6. Evaluer les possibilités de réunir physiquement et fonctionnellement le futur marché couvert au reste du centre-ville par l'adaptation de la route cantonale et/ou la création d'un passage sous terrain ou aérien afin d'en maximiser l'attractivité.
7. Étudier la modularité de l'infrastructure pour accueillir également d'autres manifestations (Carnaval, événements culturels, foires locales), afin de rentabiliser au mieux l'investissement.

Nom prénom : Yvan Arlettaz, Mathieu Couturier et Andrea Duchoud

Représentant le parti / groupe : PLR

Date : 12 août 2025

➔ A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général

Conseil général

Réponse au postulat de
représentant du
formulée en séance du Conseil général le
répondu en séance du Conseil général le

M. Yvan ARLETTAZ
Parti PLR
22 septembre 2025
21 septembre 2026

Titre :

Dynamisation des commerces loco-régionaux du centre-ville par la création d'un marché couvert quotidien sur le parking de l'Hôtel de Ville en appui du marché hebdomadaire.

Développement :

Le centre-ville de Monthey était autrefois le centre principal de l'activité commerciale. De cette période, il ne reste qu'un certain nombre de commerces que l'on pourrait qualifier de presque historiques.

Avec le développement des centres commerciaux hors la ville depuis les années 1970-80 offrant toutes les commodités d'accès, de parking et un vaste choix de boutiques et de produits alimentaires, le client s'est naturellement et imperceptiblement éloigné du centre-ville. Cette évolution conduit à une diminution sensible, parfois fatale de l'activité de certains commerçants. Avec la raréfaction du nombre de commerces du centre-ville, on observe une diminution de son attrait provoquant à son tour une diminution de l'activité commerciale. Cette spirale défavorable risque, à terme, de transformer le centre-ville de Monthey en un centre administratif dont la principale activité sociale et commerciale se résumerait au marché du mercredi, surtout et principalement par beau temps.

Depuis l'Antiquité, en passant par l'Époque Romaine et le Moyen Âge, nous retrouvons les traces, non seulement écrites mais encore physiques, des marchés couverts. Cette tradition perdure d'ailleurs de nos jours dans certaines villes principalement du sud de l'Europe. Ces marchés couverts permettent aux marchands d'installer par tous les temps leurs produits locaux et régionaux dans des petites structures semblables à des étalages accessibles par une coursive. Le client peut ainsi déambuler au milieu des couloirs bordés de part et d'autre d'échoppes. Ce système offre les avantages suivants :

- Pour les marchands : Mutualisation des frais fixes (location, chauffage, lumière, parking etc) ; Synergies avec les autres marchands ; Simplification de la chaîne d'approvisionnement en passant directement du producteur au consommateur ; Commerce personnalisé.

- Pour les clients : Accessibilité pédestre. Contacts privilégiés et personnalisés avec les marchands. Consommation locale. Augmentation des liens sociaux.
- Pour les pouvoirs publics : Développement de la mobilité douce et de l'économie circulaire. Accroissement des synergies avec les commerces actuels et les services administratifs de la ville. Centralisation de l'activité commerciale loco régionale. Augmentation de l'activité générale et des rentrées fiscales.

A l'instar de chaque ville, Monthey comporte certaines spécificités telles que :

- Le parking de l'hôtel de ville qui est un des derniers parkings de surface du centre-ville.
- Le parking de l'Hôtel de Ville et la Place du marché sont séparés physiquement et fonctionnellement du reste du centre-ville par la route cantonale.
- La place de l'hôtel de Ville est occupée durant plusieurs semaines par la tente de Carnaval et d'autres manifestations.
- Les centres commerciaux tels que Manor sont relativement proches du centre-ville et d'accès aisé.
- Il existe des commerces aux alentours de la place de l'hôtel de ville qui seraient impactés initialement négativement par les travaux puis positivement à long terme par l'augmentation de l'activité générale.

Dans ce contexte, nous sommes d'avis qu'il existe une marge de manœuvre non négligeable pour inverser la tendance actuelle qui tend à la désertification commerciale du centre-ville par la création d'une zone commerciale attractive, distincte et complémentaire des centres commerciaux actuels. Cette zone commerciale matérialisée par un marché couvert se différenciera par un commerce personnalisé et de qualité imprégné de l'esprit monthey-san. Il conviendra de permettre à la population locale et régionale d'adhérer à ce projet avec l'objectif à faire vivre le centre-ville de manière quotidienne à l'instar du marché hebdomadaire. Nous en retrouvons un exemple aux Halles de Rive de Genève.

Il est à noter qu'un groupe de citoyens monthey-sans, mené par J.-Ch. Marchetti, avait procédé à une étude similaire il y a un peu moins de 10 ans. Ce projet se différenciait cependant de ce postulat par le fait que le marché couvert proposé n'était prévu que pour le mercredi et qu'il n'était pas fermé.

Le but de ce postulat est de demander au Conseil Municipal de procéder à l'analyse détaillée de cette problématique en répondant aux questions et suggestions ci-dessous

1. Étudier la faisabilité technique et financière de la construction et de l'exploitation d'un marché couvert sur la place de parking de l'Hôtel de Ville.
2. Évaluer les options de gestion des halles par des institutions privées, publiques ou par partenariat privé-public.
3. Définir les critères d'admission des marchands en termes de qualité, de proximité et de complémentarité afin de démarquer le marché couvert des centres commerciaux actuels.
4. Étudier la nécessité de transformer et d'étendre le parking actuel de l'Hôtel de Ville en un nouveau parking souterrain afin d'être compétitif vis-à-vis des zones commerciales attractives en matière

de stationnement. Il conviendra de maintenir un certain nombre de places de parc en surface en particulier pour les personnes à mobilité réduite et les proches-aidants et de favoriser les transports en commun.

5. Évaluer l'impact des travaux pour les commerces bordant la place de l'Hôtel de Ville et envisager d'éventuelles mesures de compensation temporaire (aménagement des accès, aides financières).
6. Évaluer les possibilités de réunir physiquement et fonctionnellement le futur marché couvert au reste du centre-ville par l'adaptation de la route cantonale et/ou la création d'un passage sous terrain ou aérien afin d'en maximiser l'attractivité.
7. Étudier la modularité de l'infrastructure pour accueillir également d'autres manifestations (Carnaval, événements culturels, foires locales), afin de rentabiliser au mieux l'investissement.

1. INTRODUCTION

Le Conseil municipal partage le constat selon lequel le centre-ville doit demeurer un lieu vivant, attractif et animé, tant pour les habitants que pour les visiteurs. La revitalisation du cœur de ville constitue d'ailleurs un objectif majeur de la politique de développement urbain menée ces dernières années.

Dans cette perspective, la Ville s'est dotée d'une image directrice pour le secteur de la place de l'Hôtel de Ville. Celle-ci définit une vision cohérente à l'horizon de cinq à dix ans, visant à transformer cet espace en un véritable lieu de vie, de rencontre et d'animation au cœur de Monthey. Afin de concrétiser cette ambition, le Conseil municipal a identifié plusieurs étapes successives permettant une mise en œuvre progressive et maîtrisée du projet.

Cette image directrice s'appuie notamment sur une réflexion approfondie menée afin d'identifier les potentiels de revitalisation du secteur. Celle-ci retrace l'évolution historique de la place et met en évidence le rôle central qu'elle a toujours occupé dans la vie montheysanne.

L'étude historique rappelle notamment qu'une halle couverte existait déjà au Moyen Âge, dès le XVe siècle, témoignant de la vocation commerciale historique du lieu. Aux XVIIIe et XIXe siècles, le secteur était encore largement occupé par des vignes et des jardins. Entre 1850 et 1930, la place s'est progressivement affirmée comme une promenade, un espace de marché et un lieu de rencontre bénéficiant d'un rayonnement régional.

L'avènement de l'automobile à partir des années 1950 a toutefois profondément modifié son fonctionnement, en donnant progressivement la priorité au stationnement et aux déplacements motorisés, aboutissant à la configuration que nous connaissons aujourd'hui.

2. MISE EN ŒUVRE

A partir de ces constats historiques et des enjeux urbains actuels – notamment l'importante imperméabilisation des sols, les îlots de chaleur, la qualité des espaces publics ainsi que la discontinuité des cheminements piétons –, la Ville souhaite repenser cet espace afin de lui redonner pleinement sa vocation de place publique centrale.

Si de nombreuses manifestations y sont déjà organisées, l'objectif est désormais d'élargir les possibilités offertes afin d'en faire un lieu vivant, accessible et attractif tout au long de l'année. La mise en œuvre de cette image directrice repose ainsi sur trois interventions majeures.

A. Réalisation d'un parking souterrain

La première étape consiste à réaliser un parking souterrain permettant de libérer les surfaces actuellement dédiées au stationnement et de redonner progressivement la priorité aux usages publics de la place.

L'ensemble des places de parc actuellement présentes en surface, soit environ 140 places, auxquelles s'ajouteraient une vingtaine de places supplémentaires, seraient ainsi recrées en sous-sol. Le projet prévoit également une extension de la capacité du parking existant afin d'atteindre environ 170 places de stationnement.

Cette solution présente l'avantage de conserver les accès actuels au parking, tant à l'entrée qu'à la sortie, limitant ainsi les adaptations nécessaires du réseau routier.

Coût estimatif de cette étape : Fr. 7'000'000.-- +/-30 % pour 137 places / 24 places motos (Fr. 10'000'000.-- +/-30 % pour 194 places /24 places motos)

B. Aménagement d'une nouvelle place de l'Hôtel de Ville

La deuxième étape prévoit la transformation de l'actuel parking de surface en une véritable place publique principalement dédiée aux piétons.

L'objectif est de créer un espace sécurisé, convivial, végétalisé et accessible, offrant un véritable lieu de rassemblement pour la population montheysanne. Cette nouvelle place permettra aussi bien la détente quotidienne que l'organisation d'animations, tout en améliorant significativement la qualité des espaces publics du centre-ville.

Coût estimatif de cette étape : Fr. 3'530'000.-- +/-30 %

C. Construction d'un couvert polyvalent

La troisième étape consiste à réaliser un couvert venant compléter l'aménagement de la place.

Au-delà de sa fonction d'abri contre les intempéries ou d'espace ombragé durant les périodes estivales, cet équipement a été imaginé comme une infrastructure polyvalente permettant d'accueillir de nombreuses activités.

Il permettra naturellement de maintenir les manifestations existantes, telles que l'apéro folklorique, le Carnaval, les foires ou diverses animations locales, tout en offrant de nouvelles possibilités d'utilisation, notamment des séances de cinéma en plein air, des représentations théâtrales, des spectacles de cirque, des concerts, des expositions ou encore des manifestations associatives et culturelles.

Le couvert pourra également servir de support à différents stands temporaires, constituer une vitrine privilégiée pour les producteurs et maraîchers de la région, accueillir des marchés thématiques ou artisanaux ainsi que diverses manifestations favorisant les circuits courts et l'économie locale.

Coût estimatif de cette étape : Fr. 1'750'000.-- +/-30 %

3. RÉPONSES

Ainsi, contrairement à une approche limitée à la seule création d'un marché couvert, la réflexion menée par la Ville s'inscrit dans un projet urbain global visant à transformer durablement la place de l'Hôtel de Ville en un véritable espace public multifonctionnel.

Cette approche permet de répondre simultanément aux enjeux de mobilité, de qualité des espaces publics, d'adaptation aux changements climatiques, d'animation du centre-ville et de dynamisation du commerce local.

Les questions soulevées par le postulat trouvent, dans ce contexte, les éléments de réponse suivants :

1. Étudier la faisabilité technique et financière de la construction et de l'exploitation d'un marché couvert sur la place de l'Hôtel de Ville.

Cette analyse est intégrée dans les réflexions relatives au réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville. Celles-ci portent toutefois sur un projet plus global comprenant un parking souterrain, une nouvelle place publique et un couvert polyvalent, dont les aspects techniques, urbanistiques, financiers ainsi que les modalités d'exploitation sont évalués de manière coordonnée.

2. Évaluer les options de gestion des halles par des institutions privées, publiques ou par partenariat public-privé.

Les modalités de gestion feront partie des réflexions ultérieures lorsque le concept sera suffisamment défini. Plusieurs modèles de gouvernance pourront être étudiés afin de garantir une exploitation pérenne et adaptée aux différents usages de l'infrastructure.

3. Définir les critères d'admission des marchands en termes de qualité, de proximité et de complémentarité.

Si le projet devait accueillir une activité commerciale régulière, des critères d'exploitation seraient naturellement établis afin de privilégier les circuits courts, les producteurs régionaux, la qualité de l'offre et la complémentarité avec les commerces existants du centre-ville.

4. Étudier la nécessité de transformer le parking actuel en un parking souterrain.

Cette composante constitue précisément la première étape de l'image directrice élaborée par la Ville. Elle permettra de libérer l'espace actuellement occupé par le stationnement et de restituer l'essentiel de la place aux usages piétons et aux activités publiques, tout en maintenant une offre de stationnement attractive à proximité immédiate du centre-ville.

5. Évaluer l'impact des travaux pour les commerces riverains.

Comme pour tout projet d'aménagement d'envergure, les incidences sur les commerces devront être analysées. Les modalités de chantier viseront à maintenir l'accessibilité des établissements et à limiter autant que possible les nuisances durant les travaux.

6. Évaluer les possibilités de réunir physiquement et fonctionnellement le futur aménagement au reste du centre-ville.

Cette question constitue également un enjeu majeur de l'image directrice. Une attention particulière sera portée à la continuité des cheminements piétons, à la sécurisation des traversées et à une meilleure connexion entre la place de l'Hôtel de Ville, la place Centrale et les autres espaces publics du centre-ville.

7. Étudier la modularité de l'infrastructure pour accueillir d'autres manifestations.

Cette orientation correspond pleinement aux objectifs du projet. La polyvalence du couvert constitue d'ailleurs l'un des principes fondamentaux de l'image directrice, en permettant une utilisation tout au long de l'année pour des manifestations commerciales, culturelles, associatives ou populaires.

Il pourra notamment accueillir des marchés, foires, concerts, expositions, manifestations culturelles, spectacles, animations saisonnières, cinéma en plein air, théâtre, cirque, Carnaval ainsi que de nombreuses autres activités.

Cette modularité garantit une occupation régulière de la place et contribue à optimiser l'investissement public tout en renforçant durablement l'attractivité et le rayonnement du centre-ville.

4. CONCLUSION

En conclusion, le Conseil municipal considère que le postulat soulève une problématique pertinente et rejoint pleinement les réflexions stratégiques déjà engagées par la Ville concernant l'avenir du centre-ville.

Les objectifs poursuivis par les auteurs, à savoir renforcer l'attractivité commerciale, favoriser les circuits courts, soutenir les producteurs locaux, créer un lieu de rencontre et redonner une dynamique durable au cœur de Monthey, sont largement partagés par le Conseil municipal.

Les réflexions menées démontrent toutefois qu'une réponse pérenne nécessite de dépasser la seule réalisation d'un marché couvert et de l'inscrire dans une réflexion plus large. La vision développée par la Ville vise ainsi à requalifier entièrement la place de l'Hôtel de Ville afin d'en faire un espace public emblématique, vivant et évolutif, conciliant mobilité, qualité urbaine, adaptation aux changements climatiques, animation culturelle, manifestations populaires et dynamisation du commerce de proximité.

Le parking souterrain, la création d'une vaste place publique dédiée aux piétons ainsi que la réalisation d'un couvert polyvalent constituent les trois composantes indissociables de cette vision. Ensemble, elles permettront de transformer durablement cet espace en un véritable lieu de vie, de rencontre et d'animation, au bénéfice de la population montheyenne, des commerçants, des associations et des visiteurs.

Plus qu'un simple projet d'aménagement, cette démarche constitue un véritable projet de ville. Elle ambitionne de redonner à la place de l'Hôtel de Ville le rôle central qu'elle a occupé au fil de son histoire et d'en faire, pour les prochaines décennies, un espace public de référence, capable d'accompagner le développement du centre-ville et de renforcer son rayonnement à l'échelle du Chablais.

Le Conseil municipal poursuivra les réflexions nécessaires afin de préciser les aspects techniques, urbanistiques, financiers et organisationnels de cette vision, avant de soumettre, le moment venu, les demandes de crédits ainsi que les décisions utiles aux autorités compétentes.

La mise en œuvre de cette vision sera conduite de manière progressive, en fonction de l'avancement des études, des priorités de la Ville et des moyens financiers disponibles. Chaque étape fera l'objet des crédits d'engagement nécessaires, soumis aux autorités compétentes dans le cadre des procédures budgétaires ordinaires. Cette approche permettra d'assurer une réalisation cohérente, maîtrisée et financièrement soutenable, tout en garantissant la qualité des aménagements et leur adéquation avec les attentes de la population.

Monthey, le 24 août 2026